

## RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



Université Cheikh Anta Diop de Dakar

## CENTRES D'EXCELLENCE AFRICAINS (CEA-AGIR // CEA-AGRISAN)



Projet : CEA  
Crédit : N°6390 SN

## CONTRAT DE MARCHE

**Objet du Marché :** F\_CEA\_029 Acquisition de matériel et équipement de laboratoire pour les CEA Lot 2 : Acquisition du CEA-AGRISAN

**Titulaire : MEDITECHS**  
Lottoissement Léopold Sedar Senghor N°7 Dakar

- Registre de commerce : SN-DKR 2007 B 316
- NINEA : 26589802R2
- Compte bancaire : 021100000002 FBNBank

**Délai d'exécution :** trente (30) jours à partir de la 1ere semaine après la livraison

**Financement : Banque Mondiale**

**Comptable assignataire : Comptable du CEA- AGRISAN /UCAD**

**Montant : 156 715 778 francs CFA TTC**

**Souscrit : le 27 mai 2025**

**Approuvé :**

**Notifié :**

---

## Acte d'Engagement

AUX TERMES DU PRÉSENT MARCHÉ, souscrit le 27 mai 2025

ENTRE

**Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD)** à travers les **Centres d'Excellence Africains** BP : 5005 Dakar Fann (ci-après dénommé l'« Acheteur ») d'une part, et

**MEDITECHS**, Lotissement Léopold Sedar Senghor N°7Dakar (ci-après dénommé le « Fournisseur »), d'autre part :

ATTENDU QUE l'Autorité contractante a lancé un appel d'offres pour certaines Fournitures et certains Services connexes, à savoir «*Acquisition de matériel et équipement de laboratoire pour les CEA, Lot 2 : Acquisition du CEA-AGRISAN*» et a accepté l'offre du Titulaire pour la livraison de ces Fournitures et la prestation de ces Services connexes, , pour un montant total de **Cent cinquante-six millions sept cent quinze mille sept cent soixante-dix-huit (156 715 778)** francs CFA TTC (ci-après dénommé le « montant du Marché ») et dans un délai maximal de trente (30) jours à partir de la 1<sup>ere</sup> semaine après la livraison.

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

1. Dans ce Marché, les mots et expressions auront le même sens que celui qui leur est respectivement donné dans les clauses du Marché auxquelles il est fait référence.

2. Les documents ci-après sont réputés faire partie intégrante du Marché et être lus et interprétés à ce titre :

- a) Le présent Acte d'Engagement
- b) La Notification d'attribution du Marché adressée au Titulaire par l'Acheteur
- c) L'offre et les Bordereaux des prix présentés par le Titulaire ;
- d) Le Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- e) Le Cahier des Clauses Administratives Générales ;
- f) Le Bordereau des quantités, Calendrier de livraison, et Cahier des Clauses techniques.

3. Le présent Acte d'Engagement prévaudra sur toute autre pièce constitutive du Marché. En cas de différence entre les pièces constitutives du Marché, ces pièces prévaudront dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus.

4. En contrepartie des paiements que l'Autorité contractante doit effectuer au bénéfice du Titulaire, comme cela est indiqué ci-après, le Titulaire convient avec l'Autorité contractante par les présentes de livrer les Fournitures, de réaliser les Services connexes, et de remédier aux défauts de ces Fournitures et Services connexes conformément à tous égards aux dispositions du Marché.

5. L'Autorité contractante convient par la présente de payer au Titulaire, en contrepartie des Fournitures et Services connexes, le montant du Marché, ou tout autre montant dû au titre du Marché, et ce, aux échéances et de la façon prescrite par le Marché.

EN FOI DE QUOI, les parties au présent Marché ont fait signer le présent document conformément aux lois en vigueur au Sénégal, les jours et année mentionnés ci-dessous.

Fait à Dakar, le

Signé par M. André NDIAYE

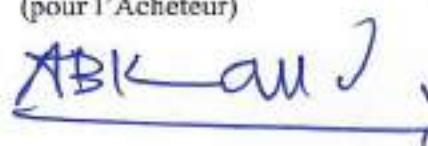
Directeur général de MEDITECHS  
(pour le Fournisseur)



MEDICAL TECHNOLOGIES SERVICES  
MEDITECHS SUARL  
Bâtiment Léopold S. Senghor N°73  
BP: 15971 Dakar-Fann - Tél: 77 652 59 40  
meditechsgroup2007@gmail.com

Signé par Pr. Alioune Badara KANDJI

Recteur, de l'université UCAD  
(pour l'Acheteur)



ABK au J.

Le Recteur  
Président du Conseil Académique de  
l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar  
Le Professeur  
Alioune Badara KANDJI

Approuvé par le Président du Conseil d'Administration  
de l'université UCAD

Dakar, le 26 AVR 2025

## *Le Secrétaire général*

**Objet : Notification de l'attribution du marché relatif à AOO F\_CEA\_029  
Acquisition de matériel et équipement de laboratoire pour les CEA**

Monsieur le Directeur,

Vous avez bien voulu participer à l'appel d'offres ouvert relatif au marché cité en objet et je vous en remercie.

A l'issue de l'évaluation des offres, votre société a été déclarée attributaire provisoire du lot 2 : Acquisition du CEA AGRISAN pour un montant de cent cinquante-six millions sept cent quinze mille sept cent soixante-dix-huit (156 718 778 FCFA) francs CFA TTC.

Conformément au code des marchés publics, nous vous inviterons à signer le contrat.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Directeur général, mes salutations les meilleures.

**Monsieur le Directeur  
MEDITECHS**

**Adresse : lotissement Léopold Sedar Senghor n°73 Dakar-Fann  
Email : meditechs @hotmail.com  
Tel : +221 33 855 33 20**

**DAKAR MEDITECHS**  
Medical Technologies  
MORO DIOP  
Service Commercial  
Tél: 33 855 33 20 / 77 111 87



## **LETTRE DE SOUMISSION DE L'OFFRE**

**Date : le 8 janvier 2025**

**A O O N ° AOO N° F\_CEA\_029**

**Variante : NEANT**

**A/ UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR (UCAD) RECTORAT**

Nous, les soussignés attestons que :

- a) Nous avons examinés le Dossier d'appel d'offres, y compris l'additif joint et n'avons aucune réserve à leur égard ;
- b) Nous nous engageons à fournir conformément au Dossier d'appel d'offres et au calendrier de Livraison spécifié dans le Bordereau des quantités, calendrier de livraison et Cahier des Clauses Techniques, les fournitures et Services connexes ci-après :
- c) **Lot 02 : Acquisition du CEA AGRISAN : 156 715 778 FCFA TTC**
- d) Le prix total TTC de notre offre, hors rabais offert à la clause (d) ci-après est de : **cent cinquante-six millions sept cent quinze mille sept cent soixante-dix-huit francs TTC (156 715 778 FCFA TTC)**
- e) Les rabais offerts et les modalités d'application des dits rabais sont les suivants : **Néant**
- e) Notre offre demeurera valide pendant la période requise à la clause 19.1 des Instructions aux Candidats à compter de la date limite fixée pour la remise des offres à la clause 23.1 des Instructions aux Candidats ; cette offre continuera de nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant l'expiration de cette période ;
- f) Si notre offre est acceptée, nous nous engageons à fournir une garantie de **bonne exécution** du Marché conformément à la clause 42 des Instructions aux Candidats et à la clause 17 du Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) ;
- g) Notre candidature, ainsi que sous-traitants ou fournisseurs intervenant en rapport avec une quelconque partie du Marché, ne tombent pas sous les conditions d'exclusion de la clause 4.2 des Instructions aux Candidats.
- h) Nous ne nous trouvons pas dans une situation de conflit d'intérêt définie à la clause 4.3 des Instructions aux Candidats.

i) Nous nous engageons à ne pas octroyer ou promettre d'octroyer à toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la procédure de passation du marché un avantage indu, pécuniaire ou autre, directement ou par des intermédiaires, en vue d'obtenir le marché, et en général à respecter les dispositions de la charte de transparence et d'éthique en matière de marchés publics adoptée par le décret n°2005-576 du 22 juin 2005, comme en atteste le formulaire d'engagement ci-joint, signé par nos soins.

j) Il est entendu que la présente offre, et votre acceptation écrite de ladite offre figurant dans la notification d'attribution du Marché que vous nous adresserez tiendra lieu de contrat entre nous, jusqu'à ce qu'un marché formel soit établi et signé.

k) Il est entendu par nous que vous n'êtes pas tenus d'accepter l'offre évaluée la moins-disante, ni l'une quelconque des offres que vous pouvez recevoir.

**Monsieur André NDIAYE**

**Administrateur de MEDITECHS**



Ayant pouvoir à signer l'offre pour et au nom de **MEDITECHS**

En date du 8 janvier 2025

---

## Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

Le Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) précise le Cahier des clauses administratives générales (CCAG). Lorsqu'il y a contradiction, les clauses ci-après prévalent par rapport aux clauses du CCAG.

<b>CCAG 1.1 (g)</b>	L'Autorité contractante est : Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD-RECTORAT)/ Centre d'Excellence Africain
<b>CCAG 1.1 (m)</b>	Le(s) lieu(x) de destination(s) finale(s) est (sont) : Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD), Dakar Fann
<b>CCAG 4.2 (b)</b>	Les termes commerciaux auront la signification prescrite par les Incoterms (version 2020)
<b>CCAG 6.1</b>	Les groupements sont autorisées  Si le Titulaire est un groupement, tous les membres seront solidairement tenus envers l'Autorité contractante de respecter les clauses du Marché, et ils devront désigner un ou plusieurs membres pour agir en qualité de mandataire commun avec pouvoir d'engager le groupement. La composition ou la constitution du groupement ne pourra être modifiée sans l'accord préalable écrit de l'Autorité contractante.
<b>CCAG 7.1</b>	L'appel à la concurrence est réservé aux seules entreprises sénégalaises et communautaires inscrites au registre du commerce et du crédit mobilier ou au registre des métiers au Sénégal ou dans l'un des Etats membres de l'UEMOA ou aux entreprises des Etats appliquant le principe de réciprocité.
<b>CCAG 8.1</b>	Aux fins de <b>notification</b> , l'adresse de l'Autorité contractante sera :  À l'attention de : <b>M. Le Secrétaire Général</b>  Adresse : Université Cheikh Anta Diop de Dakar/ Rectorat - Bureau des marchés, 2e étage Allée droite  Numéro de téléphone : (221) 33.823 02 83  Numéro de télécopie : (221) 33 825 28 83  Adresse électronique : <a href="mailto:marchbernard.thiaw@ucad.edu.sn">marchbernard.thiaw@ucad.edu.sn</a>

<b>CCAG 10.2</b>	Si les parties n'ont pas réussi à résoudre leur différend à l'amiable, le litige sera soumis à un tribunal arbitral dans les conditions prévues par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif à l'arbitrage.
<b>CCAG 12.1</b>	Sans objet
<b>CCAG 14.1</b>	<p>Le prix des Fournitures livrées et Services connexes exécutés seront fermes et actualisables.</p> <p>Le montant d'un marché à prix ferme est actualisable pour tenir compte des variations de coûts entre la date limite de validité des offres et la date du début de l'exécution du marché, en appliquant au montant d'origine de l'offre la formule d'actualisation ci-après :</p> $P_1 = P_0 (a L_1 L_0 + b M_{b1} M_{b0} + c M_{c1} M_{c0} + \dots)$ <p>dans laquelle:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>P<sub>1</sub> = Prix actualisé.</li> <li>P<sub>0</sub> = Prix du marché (prix de base).</li> <li>a = pourcentage estimé de l'élément représentant la main-d'œuvre dans le Prix du marché.</li> <li>b, c. = pourcentages estimés de matières et matériaux spécifiques dans le Prix du marché.</li> <li>L<sub>0</sub>, L<sub>1</sub> = indices du coût de la main-d'œuvre applicables à l'industrie concernée, à la date limite de validité des offres et à la date d'actualisation du prix, respectivement.</li> <li>M<sub>b0</sub> et M<sub>b1</sub>, M<sub>c0</sub> et M<sub>c1</sub>, etc... = indices des prix des principaux matériaux de base à la date limite de validité des offres et à la date d'actualisation du prix, respectivement.</li> </ul> <p>La somme des éléments a, b, c, etc... doit toujours être égale à un (1) dans chaque cas où la formule est utilisée.</p> <p>La date d'actualisation du prix est la date à laquelle la notification d'attribution définitive du marché est effectuée.</p>
<b>CCAG 15.1</b>	<p>Les sommes dues au titulaire, au titre du présent marché seront réglées à la fin de chaque service fait, contre remise d'une demande de règlement accompagnée d'une facture définitive établie en trois exemplaires, d'un bon de commande.</p> <p>Les paiements seront effectués par les soins du comptable du Centre d'excellence Africain, par virement au nom du titulaire ou par chèque sur le compte bancaire 021100000002 FBNBank</p>
<b>CCAG 15.4</b>	<p>Le délai au-delà duquel l'Autorité contractante paiera des intérêts moratoires au Titulaire est de [45] quarante-cinq jours.</p> <p>Le taux des intérêts moratoires applicable sera un taux supérieur de 2% au taux d'escompte de l'Institut d'émission.</p>

---

<b>CCAG 16.1</b>	<b>Le marché sera conclu en Toutes Taxes Comprises TTC</b>
<b>CCAG 16.2</b>	Conformément aux dispositions de l'arrêté N°029343 du 30 aout 2023, le titulaire du marché versera une redevance de 0.3% du montant Hors Taxe du marché, à l'Autorité de Régulation de la Commande public (ARCOP).
<b>CCAG 17.1</b>	Le montant de la garantie de bonne exécution sera de 5%
<b>CCAG 17.3</b>	La garantie de bonne exécution sera : une garantie bancaire délivrée par un organisme financier agréé par le Ministère de l'Economie et des Finances.
<b>CCAG 22.2</b>	L'emballage, le marquage et les documents placés à l'intérieur et à l'extérieur des caisses seront :  <b>AOO N° F_CEA_029</b>  <b>ACQUISITION DE MATERIEL ET EQUIPEMENT DE LABORATOIRE POUR LES CEA</b>  <b>Lot 2 : Acquisition du CEA AGRISAN</b>
<b>CCAG 23.1</b>	La valeur assurée devra être de cent dix (110) pourcent de la valeur DDP rendue à destination des fournitures.
<b>CCAG 25.1</b>	Les Inspections et Essais consisteront à la vérification de la conformité des fournitures proposées par rapport aux spécifications.
<b>CCAG 25.2</b>	Les inspections et tests suivants seront réalisés à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar
<b>CCAG 26.1</b>	La pénalité de retard s'élèvera à : 2 % hors taxe par semaine
<b>CCAG 26.1</b>	Le montant maximum des pénalités de retard sera de dix (10) pourcent du montant du Marché
<b>CCAG 27.3</b>	La garantie demeurera valable <b>un an</b> .  Tous les composants matériels doivent être garantis pendant au moins 1 an à compter de la date d'installation.
<b>CCAG 27.5 et 27.6</b>	Le délai de réparation ou de remplacement sera de : <b>quinze (15) jours</b> .

---

## **Bordereau des prix des fournitures et services connexes**

# Bordereau des prix et calendrier de réalisation des Services connexes

Date : le 8 janvier 2025  
 AOO : N° F\_CEA\_029

Lot 2 : Acquisition du CEA-AGRISAN

N° Art.	Réf.	Description des services	Date de réalisation au lieu de destination finale	Quantité (nb d'unités)	Prix Unit.	Prix Total
1	503-02000-00	Agitateur magnétique		2	319 889	639 778
2	F202A0176	Vortex de paillasse		2	313 154	626 308
3	HR-250AZ	Balance de précision		2	1 963 106	3 926 212
4	UN260	Étuve		1	3 893 661	3 893 661
5	9090-0016	Étuve bactérienne		1	1 515 262	1 515 262
6	6336000015	Appareil PCR		1	12 110 869	12 110 869
7	4001759	Autoclave		1	9 645 424	9 645 424
8	LHG-4AG-F8 Pack	Hotte à flux luminaire		1	8 968 104	8 968 104
9	634-6041	Spectro photomètre UV Vis		1	8 406 896	8 406 896
10	F144055M	Jeu de micropipettes 1 à 10 Microlitres		4	362 540	1 450 160
11	L003022	Bidistillateur eau		1	8 608 931	8 608 931

12	LCEXV 4010	Réfrigérateur / congélateur labo	1	3 580 507	3 580 507
13	9020-0339	Phytotron Armoire	2	19 069 848	38 139 696
14	DIVEM	Mini serre L100X180Xh50	2	51 631	103 262
15	EM1438-0001	Lave vaisselle	1	10 096 132	10 096 132
16	EM0635-0001	Four Pasteur (Poupinel)	1	672 327	672 327
17	SAP-450	Autoclave	1	18 508 640	18 508 640
18	1011 / 1014	Mini-Centrifugeuse à main	3	258 156	774 468
19	WTB50	Bains-marie	1	1 896 883	1 896 883
20	DIVEM	pH-mètre de poche WTW 340i	1	1 121 294	1 121 294
21	DIVEM	Balance de précision	1	1 672 400	1 672 400
22	33493	Alambics Inox Pro1-C - 200 Litres	1	13 454 401	13 454 401
23	32944	Essencier Inox 25 Litres - Inox 304	1	2 231 363	2 231 363
24		Paillasses mobiles	6	778 800	4 672 800
TOTAL EN FCFA TTC				156 715 778	

Arrêté le présent lot 2 à la somme de cent cinquante six millions sept cent quinze mille sept cent soixante dix huit francs TTC

MEDITECHS

Signature

08/01/2025

